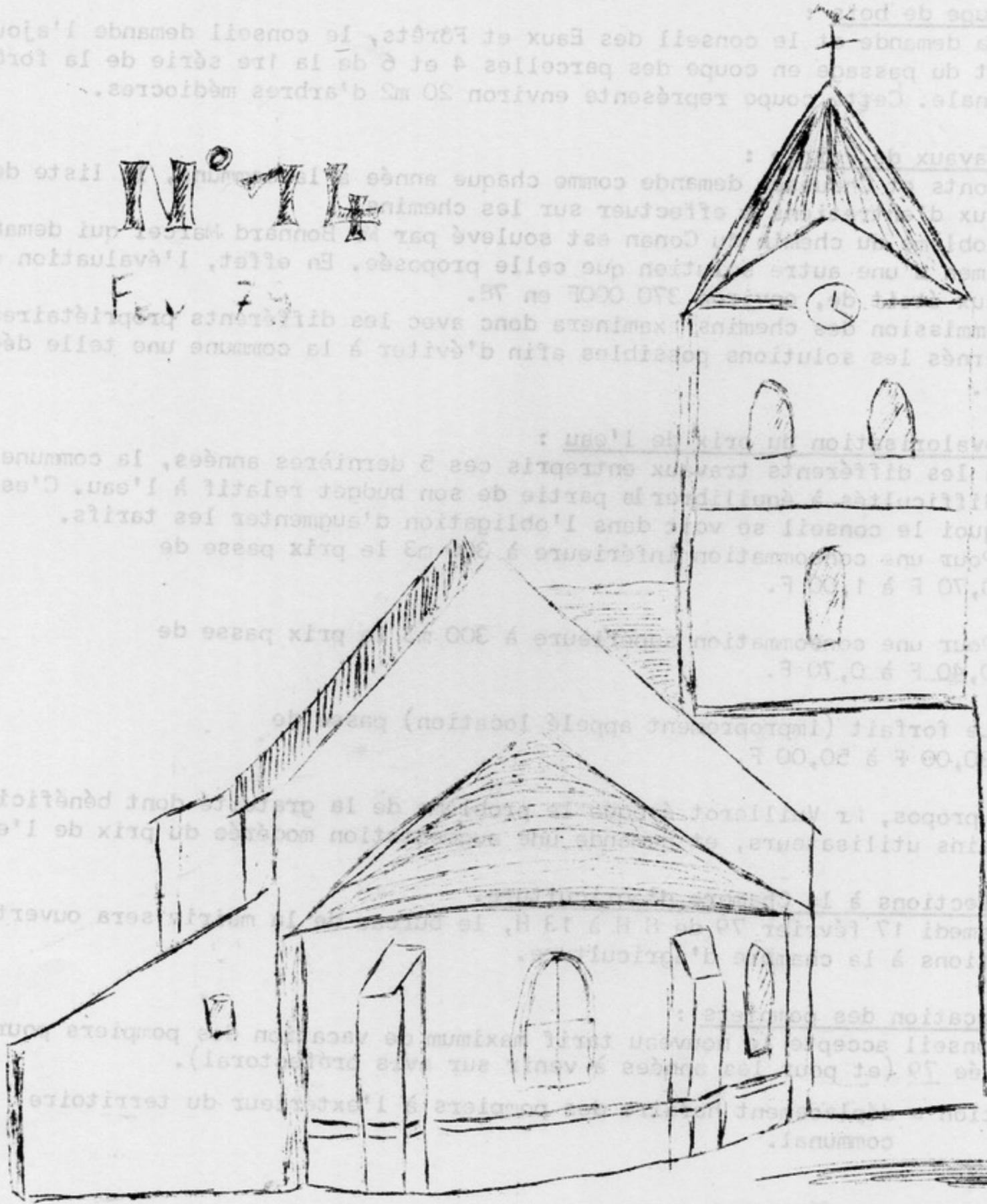


LES

DE



M^o 74

Fev 79

Éskine avant 1990

CONSEIL MUNICIPAL

Lors de sa réunion du 2 février 79, les membres présents du conseil (Mr Joly et Mr Ducolomb excusés) ont pris les délibérations et examiné les problèmes suivants :

1° Permis de construire :

Un avis favorable a été donné à :

- Mr Garin Robert habitant Vernans.
- Mr Coindard Jean-Louis de la Guillotière.

2° Le Conseil prend une délibération pour demander le transfert dans le budget 78 de la somme de 2 591,28 F, devant être réglée à l'Agence du Bassin, du chapitre 65 déficitaire au chapitre 64 excédentaire.

3° Coupe de bois :

Sur la demande et le conseil des Eaux et Forêts, le conseil demande l'ajournement du passage en coupe des parcelles 4 et 6 de la 1re série de la forêt communale. Cette coupe représente environ 20 m² d'arbres médiocres.

4° Travaux de voirie :

Les Ponts et Chaussée demande comme chaque année à la commune, la liste des travaux d'entretiens à effectuer sur les chemins.

Le problème du chemin du Conan est soulevé par Mr Bonnard Marcel qui demande l'examen d'une autre solution que celle proposée. En effet, l'évaluation des travaux était de, environ 370 000 F en 78.

La commission des chemins examinera donc avec les différents propriétaires concernés les solutions possibles afin d'éviter à la commune une telle dépense.

5° Revalorisation du prix de l'eau :

Après les différents travaux entrepris ces 5 dernières années, la commune a des difficultés à équilibrer la partie de son budget relatif à l'eau. C'est pourquoi le conseil se voit dans l'obligation d'augmenter les tarifs.

+ Pour une consommation inférieure à 300 m³ le prix passe de 0,70 F à 1,00 F.

+ Pour une consommation supérieure à 300 m³ le prix passe de 0,40 F à 0,70 F.

+ Le forfait (improprement appelé location) passe de 30,00 F à 50,00 F.

A ce propos, Mr Vuillerot évoque le problème de la gratuité dont bénéficient certains utilisateurs, et demande une augmentation modérée du prix de l'eau.

6° Elections à la Chambre d'agriculture.

Le samedi 17 février 79 de 8 H à 13 H, le bureau de la mairie sera ouvert aux élections à la chambre d'agriculture.

7° Vacation des pompiers :

Le conseil accepte le nouveau tarif maximum de vacation des pompiers pour l'année 79 (et pour les années à venir sur avis préfectoral).

vacation = déplacement horaire des pompiers à l'extérieur du territoire communal.

Nous vous donnons à ce propos, quelques chiffres du budget du service incendie et secours de Lhuis pour l'année 78.

Les vacations sont revenues à 6 263,50 F, dont le remboursement préfectoral est parvenu à la commune par

une participation service incendie de 5 249,70 F
les services payés du personnel de 2 466,26 F

soit un total de 7 715,96 F

dont la différence excédentaire permet de rembourser les frais de carburant soit 1 452,46 F pour une dépense constatée de 1 180 F.

L'habillement des pompiers (nombreux changements cette année) est revenu à 3 750 F.

L'entretien du matériel coûte 5 043 F (le camion a été repeint à l'occasion du centenaire).

L'assurance des véhicules revient à 1 139,60 F.

La subvention de 3 200F permet le paiement de l'assurance individuelle des pompiers, soit 33 F x 24 = 792 F, et le paiement du banquet annuel.

La participation communale pour l'équilibre du budget fut cette année de 13 434,39 F.

- officiers	24,50 F/h
- sous-officiers	19,50 F/h
- caporaux	17,00 F/h
- sapeurs	16,00 F/h

Les responsables des pompiers proposent au conseil une liste de matériel à acquérir :

- la moto-pompe de 1937 n'est plus fiable en cas de sinistre. L'acquisition d'une nouvelle pompe serait donc indispensable à la sécurité.

Ce sont les services départementaux qui prendront en charge (il s'agit d'une dotation) l'achat de ce matériel.

- il serait bon d'acquérir du "petit" matériel comme une clé triquoise par pompier pour serrer les tuyaux.

un insufflateur manuel servant pour la réanimation bouche à bouche des adultes et des enfants.
des bottes à feu.
des diviseurs et coupe-jets...
soit une somme globale d'environ 4 000F.

Nous profitons de l'occasion qui nous est donnée pour les remercier chaleureusement de leur dévouement.

8° Mr Vuillerot Jean demande que soit installée une lampe vers l'écluse.

9° Le 19 janvier 79, s'est tenue à Lhuis une réunion entre maires du canton et sous-préfet pour examiner les possibilités d'implantations artisanales sur le canton.

Mr Déglise sonné réponse des lettres qu'il avait envoyées aux différentes chambres des métiers et du commerce des départements limitrophes à propos de l'éventualité d'implantations artisanales dans la région. Il faut reconnaître que les réponses restent vagues.

L U P Q U R V O U S A L A G R I L L E D E L A M A I R I E

Permis de construire .

Accordé le 9-1-1979 à
Mr VUILLEROD François
demeurant à St-Martin 01680 LHUIS
pour édifier une maison individuelle
sur terrain sis 01 LHUIS "Chaponnière"
cadastré section C n°7 pour 3367 m2.

Accordé le 18-1-1979 à
Mr GIROUD Bernard
demeurant 23, rue Garibaldi 69000 St-PRIEST
pour édifier une maison individuelle
sur terrain sis 01 LHUIS (chemin communal n° 2)
cadastré section D 2me feuille n° 291-292 pour 2291 M2.

Mariages.

Célébré en la mairie de FAVERGES (74) entre

Mr CROISE Joël, Florent, Marcel
cuisinier
domicilié à LHUIS Ain

et

Mlle LANZA Catherine
employée de bureau
domiciliée à FAVERGES Haute-Savoie
"Les Grandes Pièces n° 22"

S O U D E S E C O L E S

Au sou des Ecoles, l'Ecole de Musique va bon train. Deux groupes sont créés.
Le premier comprend 8 élèves dont les parents viennent d'acheter les instruments.
Cela représente un effort considérable, mais on n'a rien sans rien. Ce groupe
progresses rapidement et sera en mesure de vous proposer à la fête de fin
d'année un aperçu de leur savoir.
Il comprend 2 trompettes, 2 flûtes traversières, 2 guitares, 2 accordéons.
Merci aux parents qui ont sacrifié quelques économies.
Dommage que d'autres élèves de l'andernier n'aient pas suivi et persévéré.
Le deuxième groupe comprend des élèves dont certains seront en mesure à la
prochaine rentrée de jouer d'un instrument. Avec leur flûte à bec, ils se dé-
brouillent assez et, au fond d'eux-mêmes, ils pensent peut-être déjà à celui-ci.
Avec la persévérance, on peut arriver à un résultat. Bravo les jeunes écoliers.

EN SUIVANT L' OVALE

Après un début de saison laborieux, le XV lhuisard se reprend admirablement et, est sur le point de sauver une situation qui semblait bien compromise début Décembre.

A ce moment, il occupait la dernière place. Depuis Lhuis a retrouvé tous ses blessés et, pour l'instant se trouve vaincu pour les matches retours (le seul de la poule). Pour ce faire, il a battu St-Etienne 15-10, Cours (le champion de France) 12-9 et fait nul avec Genas 0-0 et La Côte 6-6 (actuel premier). En dernière nouvelle, il vient de battre Sault-Brénaz sur son terrain 10-3; Dimanche, il se rend à Simandre et le 4 mars reçoit St-Romain.

Pour se sauver et assurer son maintien, il fallait absolument que Lhuis gagne un de ces trois matches. Ce qui vient d'être réalisé à Sault. Mais il est probable que le match capital sera celui du 4 mars à Lhuis.

Ces derniers temps, le nombre des spectateurs, de Lhuis notamment, a augmenté considérablement, preuve que le RCCL est utile et amène une distraction valable aux lhuisards !...

Le Rugby Club a trouvé un terrain d'entente avec les propriétaires des parcelles formant le stade. Il va donc l'acheter. Pour ce faire, il organisera un grand concours de belote le 24 FEVRIER. Beloteurs, reprenez cette date !

Le club met aussi, en vente des cartes de membres bienfaiteurs entièrement destinées à l'achat du terrain. Demandez-les auprès des dirigeants, ou des joueurs, ils sont à votre disposition.

D'avance, le club vous remercie.
Il remercie aussi Mr Gateau qui a fait un don de 100 F durant le mois de janvier.

VEILLE DE FETE : NOEL 78

Cette année, tous ensemble, nous avons préparé la fête de notre club. Il fallait, pour commencer, courir les bois pour y chercher, pin-jonc (PINJON) et houx. En cette époque, il y a peu de TERRIER occupés, inutile donc de prendre un mauser (MOSER). Nous partons en chantant LA CHAPELLE au clair de lune. La forêt est belle sous la neige. Tout en haut de cet arbre si rare (GIRARD) et précieux, une belle touffe de gui - gare ! (GUIGARD) à la chute pour la cueillette.

Les bras chargés, nous voici de retour. Il faut tout d'abord, mettre en place notre sapin, il est un peu grand. Alors Louis souriant, dit à sa femme "vous la petite mère, sciez (MERCIER) cette branche qui nous gêne". Le voilà debout, magnifique. Notre gentil TATANE, grand et beau, doit (BODOY) nous aider à poser l'étoile scintillante. L'une de ces dames, rieuse dit "si moi aussi, j'étais une étoile, tout PARIS SE-rait à mes pieds".

Ensuite, il nous faut poser la crèche au pied de l'arbre. Il y a peu de place, mais nous TRICHON un peu pour mettre ici et là quelques jolis BUISSON, à l'ombre desquels dormiront nos deux petits DOUTON. Là, git, roux (GIROUX) et blanc, le boeuf paisible et doux. Tout est en place, venez tous admirer ce magnifique décor.

Il faut aussi songer à la salle, les tables sont mises, émail-lées (MAYE) de feuilles de lierres. Nous y mettons aussi quelques beaux nar-cisses (BONNARD), les bougies, petits cônes en- (CONAND) flammés donneront une douce lumière.

Pendant ce temps, notre trésorier, liant draps (LYANDRAT) et serviettes, décore la salle. Lulu, dans un coin, goûte en cachette, chocolats et papillottes et dit, en souriant, c'est bon ça qui est (BONSAQUET) dans les assiettes, savez-vous !

Les dames tout en s'affairant, portent robes et chemises (ROBECHE). Mais vilà tout est bientôt terminé, les messieurs soufflant comme des forges (DESFORGES), se consultent et disent "avant de mettre l'enfant dans la crèche, appelons Simone car elle (CARREL) est FAURE compétente en la matière.

Demain DEGLISE en CHAPELLE, toutes les cloches sonneront et la neige tombant en tour - billons (BILLON), recouvrira la terra de son blanc manteau. Nos coeurs sont à la joie, allons les gars, li - ons (GALY) nos mains et dansons une farandole.

Et maintenant mes amis, soyez assez SUBTIL, pour découvrir les astuces d'un auteur un peu débile.

Je ne vais (GENEVAY) pas terminer sans redire à tous Joyeux Noël et Bonne Année.

Et voilà tout est terminé.

A nos yeux émerveillés

Dans la crèche est couché

L'enfant Dieu

Le roi des lieux

A ses pieds déposons nos vœux

Que nous soyons tous heureux

De nous réunir toute l'année

Dans une solide amitié.

HISTORIQUE

DEDICACE AUX MATRES

Cette dédicace a été découverte au cours de travaux effectués pendant l'été 1957, à l'intérieur de l'église de LHUIS. La pierre encastrée dans le mur gauche du chœur porte l'inscription suivante:

MATRIS SACRUM EX-VOTO
CIRCUMSAEPTUM FANI ET ADITUS
CATULLUS COMBARDI FILI
ERGA MERITA SALVISQUE LIBERIS EIUS
S. L. M.

Ce qui veut dire:

Aux mères en consécration à la suite d'un vœu
l'enclos du sanctuaire et les accès

CATULLUS, fils de COMBARDUS (en reconnaissance de)
bienfaits (des déesses) étant donné que ses enfants
(se trouvent) sains et saufs, s'est acquitté après
satisfaction obtenue.

Cette inscription daterait approximativement du 3ème siècle
Le premier mot est celui des divinités.

Les Matres ou déesses-mères en triade étaient très honorées
en GAULE. Ce sont des divinités essentiellement gauloises.

Le texte apprend qu'il y avait un fanum et que vraisemblablement le culte était public.

Le dédicant en s'acquittant de sa dette aux mères, leur reconnaît un pouvoir protecteur ou guérisseur. Ce pouvoir se manifestait généralement avec l'intervention de l'eau et plus particulièrement d'une source; ce qui laisserait supposer qu'une source se trouvait dans l'enclos du sanctuaire, donc dans le voisinage de l'église.

Le village de LHUIS étant bâti dans un bas-fond, de nombreuses sources y convergent, dont certaines alimentent le lac de MILIEU. Le trop plein s'évacue par le ruisseau du Moulin. Il existe un autre ruisseau dénommé " LE RUEL " en partie caché par les constructions du Bourg, sous lesquelles il passe. Il pourrait s'agir d'une sortie détournée d'une source qui serait celle recherchée.

Le dédicant satisfait de ses déesses, pour s'acquitter de sa dette, a fait construire un enclos au sanctuaire et les accès. A l'origine le fanum n'était probablement qu'un lieu consacré, sans construction. Son importance, ainsi que la forme de son enceinte sont ignorées. Les accès pouvaient être un chemin, peut-être des portes, mais plus vraisemblablement des ponceaux: ce qui confirmerait l'hypothèse d'un sanctuaire de source.

Un autre argument milite en faveur de cette hypothèse. En 1910, en démolissant le transept où se trouvait la sacristie de l'église, afin de faciliter le passage du tramway, on découvrit, couché dans le sol, un autel anépigraphe, portant sur sa face principale une roue à quatre rayons, considérée comme un emblème au

Dieu-Soleil. Cet autel attribué à Apollon est actuellement adossé au mur extérieur du chœur - à droite de la porte -

Les disques étoilés, les cercles crucifères sont des symboles héliaques, importés sur notre sol dans les âges préhistoriques.

Cet autel faisait partie du fanum, qui se trouvait à l'emplacement actuel de l'église.

La date de la destruction du fanum peut se situer vers le milieu du IVème siècle, car la foi chrétienne avait progressé dans notre région.

Quant à l'origine du nom du village de LHUIS elle est, à ma connaissance, assez imprécise.

On note en effet que ce nom pourrait dériver de celui de la source ou du petit ruisseau sacré, du mot gaulois LEDOS = eau, ou comme le veut la tradition populaire du mot L'HUIS = la porte.

Laissons donc aux étymologistes le soin d'élucider cet énigme.

Je crois utile de rappeler quelques formes anciennes du nom de LHUIS :

LOLOS (859) - LUEYS (1191) - LUES (1209) - LUYEIS (1250) LOYS (1429), puis au XVIIème siècle L'HUIS, et beaucoup plus tard LHUIS.

J'espère que cet article, trop succinct peut-être, intéressera les lecteurs, amateurs de l'histoire de LHUIS. Ceux qui désireraient faire des commentaires ou mieux encore écrire des articles, pourront me contacter. Je précise que mon seul but est de mieux connaître et de mieux faire connaître notre village.

A. GUIGARD.